

20/10//2005

# Pendant les JPO, de nouveaux coups durs se sont invités



Nous pouvons décerner à notre Directeur Général la palme de la rentrée sociale la plus désastreuse ; il pourrait être aussi nommé pour l'ensemble de son œuvre, tant la somme de ce qu'ont subi les agents depuis qu'il est en place commence à peser très lourd !

Le bilan des Journées Portes Ouvertes n'est pas surprenant :

- Le public n'est pas venu ; pas pour ça en tout cas !
- Les agents ont majoritairement résisté, de manière active ou passive, et dans la période ils avaient autre chose à faire : la réception des contribuables les a sollicités en continu à cause de la redevance TV, tandis qu'on les pressait, d'un autre côté, de démarrer l'opération de «relance amiable».

Pour faire simple, disons que la DGI a voulu faire un coup de pub au plus mauvais moment : celui où ses services essayaient une nouvelle tempête absolument pas prévue par ses technocrates, celui aussi du lancement d'une nouvelle mission injuste et non calibrée.

Les militants du SNUI ont multiplié les initiatives pendant les JPO, ils ont aussi alerté les directions sur les surcharges intempestives d'autant plus mal ressenties que se préparent un peu partout, de nouvelles suppressions d'emplois.

Par un courrier, reproduit ci après, le SNUI a demandé au Directeur Général de retirer le dispositif de relance amiable des particuliers.

Prochaine étape pour les protestations : le rejet des projets locaux de suppressions de postes et la critique des programmes de réforme dans chaque direction.

Monsieur le Directeur Général,

Le SNUI constate que le dispositif de relance amiable des particuliers, prévu par les notes CF1 des 8 juillet et 10 octobre 2005, dispositif très contestable dans son principe, se met en place dans des conditions inacceptables.

Sur le principe même du dispositif de relance amiable, le SNUI dénonce le fait qu'un contribuable qui a commis une erreur en sous-évaluant ses revenus puisse être aussi bien traité qu'un contribuable qui en a déclaré l'intégralité. En effet, l'intérêt de retard, simple compensation du paiement tardif des sommes dues au Trésor Public, n'est même pas appliqué lorsque la relance amiable aboutit à un rehaussement de la base déclarée. Dans ce dernier cas, le contribuable bénéficie donc d'un délai supplémentaire sans frais (règlement du supplément d'impôt au 15.03.06).

Sur l'organisation de la relance amiable et les moyens mis en œuvre, le SNUI relève en premier lieu que les agents sont tenus à des dates fixes, et les délais sont très étroits. En effet, les services disposent des listes de relance les 17 et 24 octobre, selon les CDI, et ils doivent intervenir avant les 28 octobre et 4 novembre, dates d'extraction des lots de relance amiable pour transmission aux CSI, soit seulement 10 jours en moyenne pour réaliser la mission demandée, toutes affaires cessantes. Le SNUI dénonce en outre le fait que pour mener à bien cette opération de relance, les services ne disposeront d'aucun moyen supplémentaire en effectifs. Bien au contraire, les suppressions d'emplois C frappent durement les IAD à un moment où ces services doivent faire face à des charges supplémentaires (redevance TV,...).

Le SNUI constate donc que la réalisation de la relance amiable est impossible dans ces conditions et il exige le retrait immédiat du dispositif.

**Au dos : Survol des JPO**

# Un survol des JPO

A Lyon, dès le coup d'envoi par le DG lui-même, c'est l'accueil qui lui a été fait sur le site de Villefranche qui a été remarqué. A Privas, à Céret, à Ambérieux, à Rochefort, à Cenon, à St Lô, c'est la voix syndicale qui a couvert le discours officiel, et la presse s'en est fait un large écho.

A Narbonne, à Remiremont, à Marignane, les lycéens ont été mobilisés pour faire un peu de figuration. Ils ne sont pas venus pour rien, ils se sont instruits de notre vision du service public. A Créteil comme ailleurs, les visiteurs venaient ... pour la redevance !

A l'instar du Directeur Général qui annulait une partie de son programme dans le Rhône, d'autres Directeurs ont battu en retraite (Foix, Brignoles, Marseille, etc.).

A Mulhouse et à Basse Terre le 19, comme à Montluçon, Caen, Guingamp, Châteaudun, Châteaulin, La Côte St André, Agen, Thiers, Ilkirch, Dieppe le 20, la journée fut plus revendicative que la DGI ne l'aurait souhaité.

La presse s'est fait souvent l'écho de ces événements, mais bizarrement le site de la DGI ne renvoie qu'à un seul article, lequel démontre, dans le texte et photos à l'appui, que la foule était venue au moins à trois à Fort de France (en plus du maire).

En somme les JPO ont été un fiasco pour la Direction Générale et les agents ont assez souvent pu rappeler leurs revendications ; il faut entretenir ce climat offensif et continuer d'interpeller l'opinion sur le véritable état de la DGI.

Les échos complets sont mis à jour sur le site <http://www.snui.fr/jpo.htm>.

Le dessin du jour

